

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE  
DU 7 DECEMBRE 2005**

Madame le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h45.

Elle propose Madame Caroline GARCIA comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.

Madame Caroline GARCIA procède à l'appel :

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M. BOUSQUEL, Mme PETARD.

**PROCURATIONS** : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET  
M. ELLUL en faveur de Mme ROMERO  
M. ALLOUCHE en faveur de M. SAUVAN  
M. ROUANET en faveur de M. CONTE  
Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme RAMON BOTONNET  
Mme PETIT en faveur de M. MORENO  
M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA  
Mme FONS VINCENT en faveur de M. BOUISSEREN  
M. FEVRIER en faveur de M. BOUSQUEL  
Mme AZEMAR en faveur de Mme HARO

Conformément à la circulaire ministérielle du 11 janvier 1998, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le rajout à l'ordre du jour de ce conseil la question suivante :

- journée de solidarité

**Le Conseil Municipal adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.**

**I - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2005**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 novembre 2005 est adopté à la majorité (cinq contre).

**II - COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.**

- de céder la totalité des parts sociales concernant le placement IENA VALOR 6000 au nom de la commune de Juvignac, auprès de la Trésorerie Générale de l'Hérault.

- de fixer à 450 € la semaine, l'inscription au camp de ski prévu du 25 février au 4 mars 2006.

**III - JOURNEE DE SOLIDARITE**

### **Rapporteur : Madame le Maire**

Il est rappelé au Conseil municipal qu'en 2005, il avait adopté le principe du lundi de Pentecôte travaillé comme journée de solidarité.

Une note du ministère de la fonction publique en date du 27 septembre 2005 précise que « le lundi de Pentecôte conservait son caractère de jour férié au sens de l'article 222-1 du Code du travail, ne saurait être en 2006 choisi comme journée de solidarité de manière subsidiaire ».

Le ministère de la Fonction publique indique que plusieurs dispositions peuvent être adoptées :

- sept heures travaillées, soit continues, soit fractionnées en jours ou en heures ;
- une journée décomptée au titre de la réduction du temps de travail ;
- une journée de sept heures mentionnée, sur la liste des fêtes légales, à l'exception du 1<sup>er</sup> mai.

Après consultation des membres du Comité Technique Paritaire, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les dispositions suivantes :

- une journée décomptée au titre de la réduction du temps de travail pour les agents qui travaillent sur la base de 37h30 par semaine ;
- sept heures travaillées fractionnées en heures, pour les agents qui travaillent sur la base de 35h par semaine ;
- un nombre d'heures fractionné en heures au prorata de leur temps travaillé pour les agents à temps non complet ou à temps partiel qui ne disposent pas de RTT.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).**

## **IV - CONTRAT d'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI**

### **Rapporteur : Madame le Maire**

La loi de cohésion sociale votée par le Parlement le 18 janvier 2005, renforcée par le plan d'urgence pour l'emploi adopté le 13 juillet 2005 a institué des « contrats d'accompagnement à l'emploi » pour favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché de l'emploi, avec un contrat de travail et une aide à l'insertion.

Ces contrats d'accompagnement à l'emploi sont ouverts aux collectivités territoriales.

Les employeurs signataires bénéficient d'aide sous la forme :

- aide mensuelle de l'Etat, fixé par arrêté du préfet de Région, pouvant aller jusqu'à 90 % du SMIC, versée pendant toute la durée de la convention conclue avec l'ANPE,
- exonérations des cotisations et contributions patronales de sécurité sociale dans les limites du SMIC, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, de la taxe due au titre de l'effort de construction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à conclure un contrat d'accompagnement à l'emploi dans les conditions prévues par les textes, soit :

- un CDD à temps complet d'une durée de 1 an,
- une rémunération basée sur le SMIC horaire appliqué au temps de travail,

- des actions d'accompagnement et de formation professionnelle.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.**

#### **V - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DEMANDE DE PARTICIPATION DE MONTPELLIER AGGLOMERATION AU TITRE DES PROJETS D'INERET COMMUNAUTAIRE – Année 2006**

**Rapporteur : Madame LABORDE**

La commune de JUVIGNAC souhaite regrouper sur le site de Courpouyran, en un même lieu sa crèche et sa halte-garderie, avec extension de la capacité d'accueil. Ce souhait, s'accompagnerait d'un projet innovant pour la région, à savoir l'accueil conjoint d'enfants handicapés moteurs et d'enfants valides.

Ce projet d'établissement, d'après le professeur AULOMBARD « répond aux attentes et devance les besoins d'une population qui augmente régulièrement et dont le taux de naissance à risque reste étonnement très stable (de 1.5 à 2 naissances pour 1000). Il correspond aux motivations de la société actuelle : accepter les différences, s'entr'aider, s'enrichir à travers l'autre, s'adapter ; c'est un lieu de vie commune où les différences se coordonnent. C'est un lieu d'écoute des parents qui leur permet de mieux vivre les problèmes de leurs enfants en se regroupant et en intervenant, s'ils le souhaitent, de façon active et concrète. Il représente la volonté des pouvoirs publics de promouvoir la prise en charge des personnes handicapées ».

Ce projet estimé à 1 602 996, 77 €, se doit d'être fédérateur. Il ne peut être porté uniquement par la commune de JUVIGNAC.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation de Montpellier Agglomération au titre des projets d'intérêt communautaire (année 2006).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame LABORDE à l'unanimité des suffrages.**

#### **VI - C.C.A.S – SUBVENTION 2006**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Afin d'éviter toute rupture de trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour l'année 2006, une subvention de 50 000 € au C.C.A.S de JUVIGNAC.

Ces crédits sont inscrits au B.P 2006, article 65736

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages.**

#### **VII - TAUX D'IMPOSITION 2006**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Comme les années précédentes, et pour ne pas accentuer la pression fiscale, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter en 2006, les taux d'imposition communaux.

Compte-tenu de l'estimation des bases, cette proposition aurait pour effet d'apporter les ressources suivantes pour l'année 2006

	2001	2002	2003	2004	2005	2006(est)	B
<b>T.H</b>	7 835 670 €	8 092 859 €	8 422 418 €	8 737 752 €	9 020 000 €	9 425 900 €	A
<b>F.B</b>	5 017 494 €	5 310 169 €	5 721 192 €	5 990 589 €	6 214 000 €	6 493 630 €	S
<b>F.N.B</b>	40 882 €	33 658 €	41 124 €	43 558 €	43 000 €	40 000 €	E
<b>Total</b>	<b>12 894 046 €</b>	<b>13 436 686 €</b>	<b>14 184 734 €</b>	<b>14 771 899 €</b>	<b>15 277 000 €</b>	<b>15 959 530 €</b>	S

	2001	2002	2003	2004	2005	2006(est)	%
<b>T.H</b>	17,06	18,06	18,06	18,06	18,06	18,06	
<b>F.B</b>	24,90	24,90	24,90	24,90	24,90	24,90	
<b>F.N.B</b>	109,47	109,49	109,49	109,49	109,49	109,49	

	2001	2002	2003	2004	2005	2006(est)	I
<b>T.H</b>	1 336 765 €	1 461 570 €	1 521 089 €	1 578 038 €	1 629 012 €	1 702 318 €	M
<b>F.B</b>	1 249 356 €	1 322 232 €	1 424 577 €	1 491 657 €	1 547 286 €	1 616 914 €	P
<b>F.N.B</b>	44 754 €	36 852 €	45 027 €	47 692 €	47 081 €	43 796 €	T
<b>Total</b>	<b>2 630 875 €</b>	<b>2 820 655 €</b>	<b>2 990 692 €</b>	<b>3 117 386 €</b>	<b>3 223 379 €</b>	<b>3 363 027 €</b>	

Le Conseil Municipal est invité à délibérer, et à adopter les taux communaux d'imposition suivants pour l'année 2006 :

- Taxe d'habitation : 18.06 %
- Foncier Bâti : 24.90 %
- Foncier Non Bâti : 109.49%

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à la majorité (cinq contre).**

## **VIII - INVESTISSEMENTS 2006 – REALISATION D'UN EMPRUNT**

### **Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est rappelé que pour financer les investissements inscrits au B.P. 2006 ainsi que ceux qui figureront au budget 2007, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 5 800 000 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par Dexia Crédit Local, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale Dexia MA, société régie par les articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier, et après en avoir délibéré,

**DECIDE**

### **Article 1 : Principales caractéristiques du prêt**

Ce prêt comporte : - une phase de mobilisation des fonds,  
- une phase d'amortissement du capital mobilisé en une ou plusieurs tranches,  
Les fonds mobilisés, y compris ceux versés automatiquement, n'ayant pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche d'amortissement sont dénommés « Encours en Phase de Mobilisation ».

A tout moment pendant la phase de mobilisation, l'Emprunteur peut mettre en place des tranches d'amortissement dont il définira le profil d'amortissement et le taux d'intérêt applicable (module d'intérêts).

<b>Montant</b> : 5 800 000,00 € (cinq millions huit cent mille euros)	Durée totale maximale : 22 ans Dont : - durée de la phase de mobilisation : 24 mois - durée maximale de la phase d'amortissement : 20 ans
<b>Objet du prêt</b> : Financement des investissements	

### **PHASE DE MOBILISATION**

- Taux indexé : T4M auquel s'ajoute une marge de 0,07 %
- Paiement des intérêts : mensuel
- Mobilisation des fonds : à compter de la date de signature du contrat, à la demande de l'Emprunteur, en une ou plusieurs fois, jusqu'au terme de la phase de mobilisation fixé le 01/11/2007 exclu et avec le versement automatique, au terme de la phase de mobilisation, des fonds non encore mobilisés

### **Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Madame Danièle ANTOINE-SANTONJA, Maire de Juvignac, est autorisé à signer le contrat de prêt dont le projet est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET à l'unanimité des suffrages exprimés (cinq abstentions).**

### **IX – COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2006**

**Rapporteur : Monsieur OUSSET**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2006, dont les propositions sont reprises ci-dessous

	Libellé	2005 (pm)	BP
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 894 526 €</b>	<b>9 906 945 €</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 997 727 €</b>	<b>1 836 775 €</b>
60611	Eau & Assainissement	60 000 €	60 000 €
60612	Energie-Electricité	249 593 €	170 000 €
60622	Carburants	18 000 €	18 000 €
60623	Alimentation	47 700 €	37 665 €
60628	Autres fournitures non stockées	9 200 €	8 100 €
60631	Fournitures d'entretien	33 550 €	29 300 €
60632	Fourniture de petit équipement	50 950 €	47 870 €
60633	Fournitures de voirie	25 500 €	25 000 €
60636	Vêtements de travail	20 200 €	12 825 €
6064	Fournitures administratives	18 792 €	18 550 €
6065	livres, disques, cassettes	6 450 €	7 550 €
6067	fournitures scolaires	32 157 €	30 760 €
6068	Autres matières & fournitures	67 100 €	70 000 €
611	Contrats de prestation de serv. avec les entreprises	301 500 €	281 775 €
6122	crédit-bail mobilier	9 960 €	11 540 €
6135	Locations mobilières	70 278 €	70 350 €
61521	Entretien des terrains	224 500 €	185 000 €
61522	Entretien bâtiments	81 200 €	80 000 €
61523	Entretien V.R.D	57 500 €	64 000 €
61551	Entretien matériel roulant	18 000 €	15 500 €
61558	entretien autres biens mobiliers	16 950 €	16 000 €
6156	Maintenance	60 000 €	62 500 €
616	Primes d'assurance	30 372 €	28 575 €
6182	Doc.générale & technique	11 500 €	14 340 €
6184	Vers. Org. Formation	25 970 €	27 000 €
6188	Autres frais divers	19 000 €	21 600 €
6218	autres personnels extérieurs	1 900 €	27 150 €
6225	Indemnités comptable & régisseur	2 700 €	2 700 €
6226	Honoraires	124 500 €	77 100 €
6227	frais d'actes, de contentieux	2 500 €	2 500 €

6228	divers	35 750 €	35 000 €
6231	Annonces & insertions	25 000 €	26 000 €
6232	Fêtes & cérémonies	57 180 €	49 000 €
6233	foires & expositions	29 000 €	9 250 €
6236	Catalogues & imprimés	13 500 €	22 480 €
6237	Publications	8 000 €	0 €
6238	Frais divers de publicité	9 000 €	4 000 €
6247	transports collectifs	11 000 €	35 400 €
6251	voyages & déplacements	8 950 €	10 500 €
6256	frais de mission	0 €	0 €
6257	réceptions	18 000 €	35 200 €
6261	Frais affranchissement	13 860 €	14 800 €
6262	Frais de télécommunications	37 500 €	37 500 €
6281	Concours divers	2 265 €	2 265 €
6282	frais de gardiennage	5 000 €	3 000 €
6288	autres services	8 500 €	3 000 €
6338	Autres impôts & taxes		1 830 €
63512	Taxes foncières	16 000 €	22 500 €
6355	Taxes & impôts sur les véhicules	1 700 €	1 800 €
637	Autres impôts, taxes et vers.assimil.		
<b>012</b>	<b>Charges personnel &amp; frais assimilés</b>	<b>3 098 792 €</b>	<b>3 188 000 €</b>
6331	Versement transport	36 440 €	30 000 €
6332	Cotisations au FNAL	1 730 €	
6336	cotisations CNFPT-CDG	31 100 €	32 000 €
64111	Personnel titulaire- Rémunération principale	1 464 807 €	1 500 000 €
64112	NBI- Supplément familial de traitement, indem.résidence	59 800 €	64 000 €
64118	autres indemnités	211 000 €	207 000 €
64131	Personnel non titulaire-rémunération principale	387 300 €	387 000 €
6451	URSSAF	350 715 €	367 000 €
6453	Cotisations caisses retraite	421 000 €	447 000 €
6454	ASSEDIC	21 900 €	22 000 €
6455	Cotisations assurances du personnel	98 000 €	118 000 €
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	200 €	200 €
6471	prestations versées (FNAL)	1 000 €	
6475	Médecine du travail	4 300 €	4 300 €

64832	Fonds de compensation CPA	7 000 €	7 000 €
6488	Autres charges	2 500 €	2 500 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>384 298 €</b>	<b>336 200 €</b>
6531	indemnités élus	103 000 €	104 300 €
6532	frais mission des élus	2 500 €	3 000 €
6533	cotisations retraite des élus	9 000 €	6 000 €
6535	formation des élus	3 686 €	3 800 €
65372	cotisation au fond de financement de fin de mandat	100 €	100 €
6554	cotisations organisme de regroupement (démoustication)	5 000 €	5 000 €
6555	contributions CNFPT	27 000 €	15 000 €
65736	CCAS & Caisse des écoles	50 000 €	50 000 €
65748	Subv fonct assoc & pers.privées	184 012 €	149 000 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>331 850 €</b>	<b>359 439 €</b>
6611	Intérêts emprunts & dettes	285 000 €	282 000 €
6611	ICNE	43 350 €	73 939 €
66111	intérêts des emprunts- ligne de trésorerie	2 500 €	2 500 €
668	autres charges financières	1 000 €	1 000 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>3 595 058 €</b>	<b>3 758 739 €</b>
6714	Bourses et prix	1 500 €	1 500 €
673	titres annulés	9 500 €	5 000 €
675	valeurs comptables des immo.cédées	259 058 €	155 416 €
676	différence sur réalisations	3 325 000 €	3 596 823 €
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>107 083 €</b>	<b>110 000 €</b>
6811	immo.incorporelles & corporelles	107 083 €	110 000 €
6815	prov. Risques & charges exploit.		
<b>O14</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>167 051 €</b>	<b>167 792 €</b>
73961	Reversement agglo	111 559 €	112 300 €
73982	SRU	55 492 €	55 492 €
	<b>Chapîtres codifiés</b>	<b>212 667 €</b>	<b>150 000 €</b>
	Déficit fonct.reporté		
O23	Virement section investissement	212 667 €	150 000 €

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 894 526 €</b>	<b>9 906 945 €</b>
<b>O13</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>148 489 €</b>	<b>210 056 €</b>
6091	RRRO sur achats		



6419	rembt. Rémun.personnel	110 000 €	110 000 €
6459	rembt.charges sec.soc	15 500 €	20 000 €
6611	ICNE	22 989 €	80 056 €
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>451 350 €</b>	<b>422 034 €</b>
7011	vente d'eau	60 000 €	60 000 €
70311	concessions cimetièrè	30 000 €	50 000 €
70388	autres redevances & recettes	2 500 €	2 500 €
7062	Redev.& droits des serv.caractère culturel	58 000 €	58 000 €
70632	Redev. & droits des serv.loisirs	103 200 €	103 000 €
7066	Redev. & droits des serv.sociaux	102 600 €	102 000 €
7067	Redev. & droits des serv.périscolaires & enseignement	80 000 €	31 234 €
70872	rembt frais par budgets annexes	13 000 €	13 000 €
70878	Ventes marchandises autres redevables	1 750 €	2 000 €
7088	Autres produits d'activités annexes	300 €	300 €
<b>72</b>	<b>Travaux en régie</b>	<b>45 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
721	Immobilisations incorporelles		
722	Immobilisations corporelles	45 000 €	60 000 €
<b>73</b>	<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>3 644 715 €</b>	<b>3 848 792 €</b>
7311	Contributions directes	3 223 379 €	3 363 027 €
7328	autres reversements fiscalité	13 500 €	13 500 €
7343	taxes sur les pylones électriques	958 €	1 000 €
7351	Taxe sur l'électricité	125 613 €	160 000 €
7363	Impôts sur les spectacles		
73681	Taxes/emplacements publicitaires	1 265 €	1 265 €
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	280 000 €	310 000 €
7382	Permis de chasser		
<b>74</b>	<b>Dotations &amp; participations</b>	<b>1 322 180 €</b>	<b>1 424 324 €</b>
7411	Dotations forfaitaires	794 702 €	808 040 €
74121	Dotation solidarité rurale	48 042 €	49 219 €
74125	dotation péréquation	45 734 €	46 854 €
745	Dotation spéciale instituteurs	7 365 €	7 365 €
746	D.G.D		
7473	Participation Département	6 820 €	
7475	groupe de collectivités		
7478	autres organismes	280 000 €	376 048 €

74833	Etat- Compensation taxe professionnelle	28 681 €	25 962 €
74834	Compensation taxes foncières	29 288 €	29 288 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	81 548 €	81 548 €
7488.01	dotation de solidarité communautaire		
<b>75</b>	<b>Autres produits &amp; gestion courante</b>	<b>195 260 €</b>	<b>116 000 €</b>
752	Revenus des immeubles	115 000 €	109 000 €
7551	excédent des budgets annexes (eau)	79 260 €	
757	Redevance versée par fermiers ou concessionnaires		6 000 €
758	Produits divers de gestion courante	1 000 €	1 000 €
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>50 035 €</b>	<b>25 000 €</b>
762	revenus valeurs mob. Placement		
764	revenus placements	50 000 €	25 000 €
768	Autres produits financiers	35 €	
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 602 773 €</b>	<b>3 757 239 €</b>
7713	Libéralités reçues	0 €	
7718	autres op.excep/op.gestion (placement de trésorerie & Thermes)	0 €	
775	produits des cessions d'immobilisation	3 584 058 €	3 752 239 €
776	différences sur réalisations	13 715 €	
778	Autres produits exceptionnels	5 000 €	5 000 €
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
7875	Reprises sur prov. Risques & charges exceptionnels		
7876	Repises sur prov. Dépréciations exceptionnelles		
<b>79</b>	<b>Transferts de charges</b>	<b>43 500 €</b>	<b>43 500 €</b>
7911	Indemnités de sinistres	43 500 €	43 500 €
	<b>Chapîtres codifiés</b>	<b>391 224 €</b>	<b>0 €</b>
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	391 224 €	

## INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES			
	<b>DEPENSES</b>	<b>885 218 €</b>	<b>1 114 506 €</b>
OO1	solde d'exécution		
164112	emprunts CLF-DEXIA	217 789 €	286 000 €
164114	emprunts CRCA	171 279 €	181 400 €

164115	emprunts - CAISSE EPARGNE	300 000 €	254 500 €
16878	autres établissements	7 210 €	11 200 €
1688	ICNE	22 989 €	80 056 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97		
2031	Frais d'études	112 827 €	88 000 €
2111	terrains nus	2 800 €	152 350 €
2138	autres constructions	4 574 €	
2168	autres collectons et œuvres d'art	750 €	1 000 €
2184	Mobilier		
2188	autres		
	tavaux régie	45 000 €	60 000 €
<b>RECETTES</b>		<b>10 228 092 €</b>	<b>8 070 271 €</b>
oo1	solde exécution	4 110 137 €	
O21	autofinancement prévisionnel	212 667 €	150 000 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	464 328 €	
10222	FCTVA	325 585 €	452 000 €
10223	TLE	340 110 €	307 843 €
1328	autres		
1641	Emprunts en euros	1 100 000 €	3 224 250 €
166	refinancement de la dette		
16878	autres dettes		
16882	ICNE	43 350 €	73 939 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97	195 258 €	3 596 823 €
2423	Mise à disposition dans le cadre de transfert de compétence	4 574 €	
28188	autres amort.		
1342	Amendes de police		
2111	terrains nus	3 325 000 €	104 883 €
2115	terrains bâtis		50 533 €
28	autres immos	107 083 €	110 000 €
<b>OP 28 - TRAVAUX MARTINET</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>0 €</b>	<b>114 039 €</b>
2031	etudes		
2315	VRD		114 039 €
2318	autres immos corporelles		

	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
192	différence sur réalisation d'immo		
2111	Terrains nus		

#### OP 48 - ALLES EUROPE - 2° TRANCHE

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2315	VRD		0 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1322	Région		

#### OP 60 - AMENAGEMENT d'un CENTRE VILLE

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>4 015 388 €</b>
2033	frais insertion		
2031	études		
2115	terrains bâtis		
2313	travaux		3 025 387 €
2315	VRD (Place.....)		990 001 €
	<b>RECETTES</b>		<b>800 000 €</b>
1343	PAE		800 000 €
192	Réal.postérieures au 1/1/97		
2115	terrains nus		

#### OP 61 - LES THERMES

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>1 566 218 €</b>
2031	études & honoraires		
2033	frais insertion		
2151	autres immo en cours		1 566 218 €
	<b>RECETTES</b>		<b>150 000 €</b>
1325	Subvention Agglo	0 €	150 000 €
192	différence sur réalisation d'immo	0 €	
2115	Terrains nus	0 €	

#### OP 62 RESTAURANT SCOLAIRE GARRIGUES

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
--	-----------------	------------	------------

2033	frais insertion		
2313	Bâtiments		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1321	Département		
1341	DGE		

#### OP 63 GROUPE SCOLAIRE GARRIGUES

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2033	frais insertion		
2313	bâtiments		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1321	Etat		
1323	Département		
1331	DGE		

#### OP 64 GROUPE SCOLAIRE & RESTAURANT SCOLAIRE FONTCAUDE

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2031	Frais études		
2313	bâtiments		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### OP 65 ALLEES de l'EUROPE - 3 ° TRANCHE

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2033	frais insertion		
2315	VRD		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1325	groupements de collectivités		

#### OP 74 - STRUCTURE MULTI-ACCUEIL de COURPOUYRAN

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>185 136 €</b>
2313	immos en cours constructio,		185 136 €
	frais études	0 €	0 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

--	--	--	--

<b>OP 76 - VRD LABOURNAS &amp; PATTES</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2033	frais insertion		
2111	Terrains nus		
2315	immos en cours		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>OP 82 - NAUSSARGUES</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
2031	étude		0 €
2315	immos en cours		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

<b>OP 83 - MATERIEL 2006</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>287 735 €</b>
192	Réalisations postérieures au 1/1/97	0 €	
2033	insertion	0 €	
2184	meublier	0 €	146 770 €
2188	autres immos corporelles	0 €	93 465 €
28183	matériel informatique	0 €	47 500 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
192	Réalisations postérieures au 1/1/97	0 €	
2188	autres	0 €	

<b>OP 84 - VOIRIE 2006</b>			
	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>333 264 €</b>
2033	Frais insertion	0 €	
2315	immos en cours- inst;TECHN	0 €	333 264 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

		0 €	
--	--	-----	--

#### OP 85 - BATIMENTS 2006

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>208 985 €</b>
21312	Bat scolaires	0 €	0 €
2135	installations générales	0 €	208 985 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
1321	Etat		
1323	Département		

#### OP 86 - ENVIRONNEMENT 2006

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>120 000 €</b>
2031	frais études		
2121	plantations		120 000 €
2128	agencements & aménagements		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### OP 87 - HYDRAULIQUE 2006

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>1 024 000 €</b>
2033	frais insertion		
2031	frais études		
2315	immos en cours		1 024 000 €
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

#### OP 88 - CAUNELLES

	<b>DEPENSES</b>	<b>0 €</b>	<b>51 000 €</b>
2033	frais insertion		
2031	frais études		51 000 €
2315	immos en cours		
	<b>RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

192	différence sur réalisation d'immo		
2115	Terrains nus		

<b>RECAPITULATIF</b>		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 894 526 €	9 906 945 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 894 526 €	9 906 945 €
SOLDE	0 €	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		9 020 271 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 020 271 €
SOLDE		0 €
SOLDE GLOBAL		0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget 2005, qui peut se résumer comme repris ci-dessous et selon les votes repris également ci-dessous.

<b>VOTE du B.P. COMMUNE 2006 : Nombre de suffrages exprimés : 29</b>
<b>POUR : 24      CONTRE : 5</b>
<b>Pour les opérations 74 et 87 :    POUR : 29    CONTRE : 0    ABST : 0</b>

**X - EAU – BUDGET PRIMITIF 2006**

**Rapporteur Monsieur OUSSET**

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2006, dont les propositions sont reprises ci-dessous

	Libellé	BP
<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>		<b>97 000 €</b>
<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0 €</b>
6287	rembt frais	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 200 €</b>
6611	intérêts des emprunts	1 000 €



66111	ICNE	200 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0 €</b>
673	titres annulés	0 €
672	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	
678	Autres charges except.	
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>34 000 €</b>
6811	immo.incorporelles & corporelles	34 000 €
6815	prov. Risques & charges exploit.	
	<b>Chapîtres codifiés</b>	<b>61 800 €</b>
	Déficit fonct.reporté	
O23	Virement section investissement	61 800 €

	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>97 000 €</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine &amp; ventes diverses</b>	<b>0 €</b>
<b>75</b>	<b>Subvention exploitation</b>	<b>96 800 €</b>
757	Redevance versée par le fermier	96 800 €
<b>O13</b>	<b>Atténuation de charges</b>	<b>200 €</b>
6611	ICNE	200 €
	<b>Chapîtres codifiés</b>	<b>0 €</b>
OO2.01	Résultat de fonctionnement reporté	

### INVESTISSEMENT

<b>OPERATIONS NON AFFECTEES</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>96 000 €</b>
OO1	solde d'exécution	
10668	réserves diverses	
16411	emprunts - CDC	1 325 €
16414	emprunts - CAISSE EPARGNE	0 €
1688	ICNE	200 €
21531	réseau eau	94 475 €
2318	autres immos corporelles	

<b>RECETTES</b>		<b>96 000 €</b>
OO1	solde d'exécution	
O21	autofinancement prévisionnel	61 800 €
16882	ICNE	200 €
28153	amortissements	34 000 €

<b>RECAPITULATIF</b>		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		97 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		97 000 €
	SOLDE	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		96 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		96 000 €
	SOLDE	0 €
	SOLDE GLOBAL	0 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget 2005, qui peut se résumer comme repris ci-dessous et selon les votes repris également ci-dessous.**

**VOTE du B.P. EAU 2006 : Nombre de suffrages exprimés : 29**

POUR : 29      CONTRE : 0

**XI - RESILIATION DU LOT 12 ELECTRICITE MARCHE DE TRAVAUX  
RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES**

**Rapporteur : Monsieur COMBE**

Par délibération n° 14 en date du 07/05/2005, le Conseil Municipal approuvait le marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire des Garrigues.

Le lot 12 Electricité avait été attribué à la Sté Languedoc Electricité pour un montant de 49390,05 € H.T.

Suite à des difficultés financières, la Sté Languedoc Electricité a été déclarée en liquidation judiciaire par jugement du 7 novembre 2005 par le Tribunal de commerce de Montpellier ; son redressement judiciaire ayant été impossible la cessation de paiement a été prononcée le 3/10/05.

Au niveau de l'exécution du marché, l'entreprise a travaillé et sera rémunérée en conséquence et au vu du constat des ouvrages exécutés, en présence du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage

Il est donc proposé de résilier le marché du lot 12 conclu à l'origine avec la société Languedoc Electricité rue F.J. Gossec ZI du Mas d'Astre à Montpellier.

Une nouvelle mise en concurrence en procédure adaptée selon art 27.3 du code des marchés publics sera lancée pour terminer le chantier en cours.

**Monsieur COMBE propose :**

⇒ D'approuver la présente résiliation au marché de travaux du lot 12 concernant l'Ets Languedoc Electricité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.**

**XII - AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES**

**Rapporteur : Monsieur COMBE**

Il est rappelé que par délibération n° 132 en date du 13/12/2004, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux (art.35 du code des marchés publics) et à signer le marché négocié des lots ou tant acte s'y rapportant pour le marché «Restructuration du groupe scolaire des Garrigues».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2005 et a émis un avis favorable aux avenants qui ont pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires apportés à la construction par le maître d'ouvrage pour des raisons techniques, ou par le bureau de contrôle.

Le montant initial du marché du lot 2 gros oeuvre attribué aux Ets DARVER de 276 605,01 €H.T est porté par avenant à 307 329,35 €H.T. l'augmentation de la masse de travaux est de 11.11 %

Le montant initial du marché du lot 5 Menuiseries intérieures attribué à MB MENUISERIE 31 653,00 €H.T. est porté par avenant à 35 994,00 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 13.71 %

Le montant initial du marché du lot 6 Cloisons doublages attribué à Ets SOPOBAT 77 747,26 €H.T. est porté par avenant à 81 723,10 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 5.11 %

Le montant initial du marché du lot 8 peinture attribué à Ets SLPR 32 206,67 €H.T. est porté par avenant à 38 519,18 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14.98 %

Le montant initial du marché du lot 9 enduit façade attribué à Ets LDT 13 994,11 €H.T. est porté par avenant à 14 653,15 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 4.71 %

Le montant initial du marché du lot 10 Serrurerie attribué à Ets TECHNIFER 88 402,98 €H.T. est porté par avenant à 101 493,98 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14,81 %

Le montant initial du marché du lot 11 Plomberie VMC Sanitaires attribué à BEC CONSTRUCTION 58 000,00 €H.T. est porté par avenant à 66 665,21 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14,94 %

Le montant initial du marché du lot 13 Ascenseur attribué à THYSSENKRUPP 20 000 €H.T. est porté par avenant à 20 350 €H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 1.75 %

Le montant total des marchés se trouvera augmenté de 79 690,35 €TTC après passation des avenants soit une augmentation de la masse des travaux de 7,97%.

Une prorogation de 2 mois de délai d'exécution des travaux est nécessaire pour l'ensemble des lots du marché.

**Monsieur COMBE propose :**

- ⇒ d'approuver les avenants présentés
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces avenants.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.**

**XIII - CENTRE CULTURAL OCCITAN – MOTION DE SOUTIEN**

**Rapporteur : Madame le Maire**

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une motion de soutien au centre cultural occitan, pour le développement de la langue et de la culture occitanes qui opte pour une vision de l'avenir autre que celle de l'uniformisation culturelle et matérielle.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité des suffrages.**

Madame le Maire lève la séance à 20h15.

**La Secrétaire de Séance**

**Le Maire**

**Caroline GARCIA**

**Danièle SANTONJA**

Affiché en mairie le .....